



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.09.24/18

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250924-DCM2025-0924-18-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

Séance du 24 septembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : Mme Sandrine BERGUERRE BUISSON, 1^{ère} Adjointe de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : Mme Sandrine BERGUERRE BUISSON

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR,, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Sonia MOKEDDEM (Procuration à Laurence POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Isabelle BELIN REGARD, Marc LOCATELLI (Procuration à Sylvie SERMONDADAZ), Patrice CONTAT (Procuration à Michel LANGLET), Nicole COTTERLAZ-RANNARD (Procuration à Virginie DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration : Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers votants : trente-deux

Objet : Adhésion du Centre de santé du Foron à la Fédération Nationale des Centres de Santé

La Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS) est l'organisation représentative des centres de santé en France, reconnue par les pouvoirs publics. Cette fédération a pour mission de défendre et promouvoir le modèle des centres de santé auprès des instances nationales, d'accompagner leur développement et de favoriser les échanges d'expériences.

L'adhésion de la commune à la FNCS permettra notamment :

- de renforcer la visibilité et la représentation du centre de santé communal auprès des institutions nationales,
- de bénéficier d'un appui technique, juridique et organisationnel pour le fonctionnement et le développement du centre de santé,
- d'accéder à des ressources documentaires, des formations, et des temps d'échanges entre gestionnaires de centres de santé,
- de participer à des groupes de travail nationaux visant à améliorer l'accès aux soins, la qualité des prises en charge et l'évolution des cadres réglementaires,
- de bénéficier d'une veille juridique et institutionnelle régulière, ainsi que d'informations actualisées sur les politiques publiques de santé et les réformes en cours,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu les statuts de la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS),

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de s'associer à cette démarche collective en faveur du développement et de la pérennité des centres de santé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** de l'adhésion du Centre de Santé du Foron à la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS),
- **APPROUVE** le versement de la cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'assemblée générale de la Fédération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette adhésion et à représenter la commune auprès de la FNCS.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 1^{er} octobre 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 24 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

